CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022
PROCES-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Bavilliers, étant réuni en séance extraordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence d'Éric KOEBERLÉ, Maire.

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et fait l'appel

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars, le Conseil Municipal de la Commune de Bavilliers, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence d'Éric KOEBERLÉ, Maire.

Présents : KOEBERLÉ Eric - GHARBI Slimane - HAASZ-JUILLARD Josiane - TORTEROTOT Sandrine - JUHIN Michaël - GONCALVES Evelyne - BARANTON Georges - DIDEY Andrée – MARMET Jean - SUTTER Marie-Louise - GONCALVES José – BECKER Jean - MIRA Patrick - CETIN Mustafa - FAIVRE Daisy – GONNOD Audrey – PLASSAIS Virginie – BLUNTZER Mathieu – LORIDAT Gérald – ACKERMANN Pascal – NIFENECKER Alain - MEYER Sylvie - DEMOUGE Marie-Alice – DEICHELBOHRER Philippe

Absents : BOUILLET Jean-Paul - GRISOT Séverine - MEDEDOVIC Merisa

Procurations : BOUILLET Jean-Paul donne procuration à GONCALVES José - MEDEDOVIC Merisa donne procuration à GHARBI Slimane

---

Soit 24 présents, 3 absents, 2 procurations, 26 votants

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-14 du CGCT et suite au décès de M. Joël JUNG, 3ème Adjoint au Maire, le conseil municipal est réuni en séance extraordinaire pour procéder à son remplacement au sein de l'assemblée.

Avant de débuter la séance, M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de M. Joël JUNG, 3ème Adjoint au Maire décédé le 22 mars dernier ainsi qu'à la mémoire de M. Daniel TARVERNIER, ancien Adjoint au Maire lors du précédemment mandat, décédé également récemment.

A l'issue de cette minute de silence, il est procédé au déroulement de la séance selon l'ordre du jour établi.

Mme HAASZ-JUILLARD Josiane est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22/008
INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA MAJORITÉ AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Suite au décès de Monsieur Joël JUNG, 3ème Adjoint au Maire, il convient de compléter l'effectif du conseil municipal.

Conformément à la réglementation en vigueur, le membre suivant le dernier élu inscrit sur la liste constituée lors des élections municipales intègre l'assemblée délibérante en cas de siège vacant.

Il a donc été demandé à Mme Sylvie BIHL, occupant la 24ème position sur la liste politique du groupe majoritaire « Bavilliers Notre Espace de Vie » de siéger au conseil municipal, cette dernière ayant refusé pour raisons familiales d'intégrer le conseil municipal, il appartient à M. BECKER Jean placé en 25ème position sur cette même liste d'occuper le siège vacant.

Aussi le conseil municipal **prend acte** de l'arrivée de M. BECKER au sein de l'assemblée et de son installation dans ses fonctions de conseiller municipal.

Délibération n° 22/009
DÉCÈS D'UN ADJOINT AU MAIRE DÉCISION DE SUPPRESSION OU DE MAINTIEN DU POSTE - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Par délibération n° 20/031 du 3 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer 7 postes d'adjoints.

Suite au décès de M. Joël JUNG, 3ème Adjoint au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- la suppression d'un poste d'adjoint,
- l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Si le Conseil Municipal décide du maintien des 7 postes, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau. Celui-ci peut en effet prendre rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus; ceux-ci remonteront alors dans l'ordre du tableau. Il peut également occuper le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-7-2 et L 2122-10,
Considérant que ces décisions doivent être prises avant l'éventuelle élection,

Vu ce qui précède et après avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE À l'UNANIMITÉ soit 26 VOIX POUR:**

- de l'élection d'un nouvel adjoint,
- que l'adjoint nouvellement élu occupera le 3ème rang, dans l'ordre du tableau, comme son prédécesseur.

Délibération n° 22/010
ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE *Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire*

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L21227-2, L.2122-10, L2122-14 et L2122-15
- Considérant la vacance du poste de 3ème Adjoint au Maire suite au décès de Monsieur Joël JUNG
- Considérant la décision du conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui prendra le même rang dans l'ordre du tableau que son prédécesseur,
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui prévoit non seulement une stricte constitution paritaire de la liste des adjoints au maire, mais également une alternance entre les sexes au sein des candidats de la liste afin d'assurer une représentation équilibrée dans l'ordre du tableau, il convient de désigner un adjoint choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel ils sont appelés à succéder.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection d'un seul adjoint a lieu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Il convient donc de procéder à l'élection du 3ème adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est demandé aux candidats à cette élection de se faire connaître.

Après un appel à candidature, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de M. Gérald LORIDAT et M. Georges BARANTON.

Sont candidats : **Mathieu BLUNTZER** et **Alain NIFENECKER**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14

Mathieu BLUNTZER a obtenu **20 VOIX**
Alain NIFENECKER a obtenu **6 VOIX**

M. Mathieu BLUNTZER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3ème Adjoint et immédiatement installé dans sa fonction.

Délibération n° 22/011
MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL *Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire*

Vu le décès de M. Joël JUNG Adjoint au Maire en date du 22 mars 2022

Vu la délibération du conseil municipal n° 22/008 du 11 avril 2022 relative à l'installation de M. Jean BECKER, et complétant l'effectif du conseil municipal

Vu la délibération du conseil municipal n° 22/010 du 11 avril 2022 relative à l'élection de M. Mathieu BLUNTZER, 3ème Adjoint

Le conseil municipal **VALIDE A L'UNANIMITÉ, soit 26 VOIX POUR** le nouveau tableau du conseil municipal :

Tableau du Conseil Municipal - Commune de Bavilliers
Mis à jour au 11 avril 2022

Qualité	Nom - Prénom	Date de naissance	Fonction	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par liste (en chiffre)
M.	KOEBERLÉ Éric	25/01/1980	Maire	3/07/2020	20
M.	GHARBI Slimane	01/10/1964	1er Adjoint	3/07/2020	19
Mme	HAASZ-JUILLARD Josiane	08/01/1964	2° Adjointe	3/07/2020	19
M.	**BLUNTZER Mathieu**	**10/02/1999**	**3° Adjoint**	**11/04/2022**	**20**
Mme	TORTEROTOT Sandrine	06/11/1978	4° Adjointe	3/07/2020	19
M.	JUHIN Michaël	13/11/1994	5° Adjoint	3/07/2020	19
Mme	GONCALVES Evelyne	07/08/1951	6° Adjointe	3/07/2020	19
M.	BARANTON Georges	13/09/1948	7° Adjoint	3/07/2020	19
Mme	DIDEY Andrée	18/10/1940	Conseillère municipale	28/06/2020	646
M.	MARMET Jean	29/07/1941	Conseiller municipal	28/06/2020	646
Mme	SUTTER Marie-Louise	08/10/1943	Conseillère municipale	28/06/2020	646
M.	GONCALVES José	01/01/1947	Conseiller municipal	28/06/2020	646
M.	**BECKER Jean**	**28/05/1951**	**Conseiller municipal**	**28/06/2020**	**646**
M.	BOUILLET Jean Paul	28/01/1955	Conseiller municipal	28/06/2020	646
M.	MIRA Patrick	08/09/1966	Conseiller municipal	28/06/2020	646
M.	CETIN Mustafa	10/11/1972	Conseiller municipal	28/06/2020	646
Mme	FAIVRE Daisy	27/10/1978	Conseillère municipale	28/06/2020	646
Mme	GONNOD Audrey	04/01/1979	Conseillère municipale	28/06/2020	646
Mme	GRISOT Séverine	09/10/1981	Conseillère municipale	28/06/2020	646
Mme	PLASSAIS Virginie	27/07/1982	Conseillère municipale	28/06/2020	646
Mme	MEDEDOVIC Mérisa	12/10/1995	Conseillère municipale	28/06/2020	646
M.	LORIDAT Gérald	30/05/1957	Conseiller municipal	28/06/2020	635
M.	ACKERMANN Pascal	22/04/1958	Conseiller municipal	28/06/2020	635
M.	NIFENECKER Alain	24/10/1959	Conseiller municipal	28/06/2020	635
Mme	MEYER Sylvie	07/11/1959	Conseillère municipale	28/06/2020	635
Mme	DEMOUGE Marie-Alice	28/01/1960	Conseillère municipale	28/06/2020	635
M.	DEICHELBOHRER Philippe	23/05/1965	Conseiller municipal	28/06/2020	635

La séance extraordinaire se termine à 20h19 et est suivie d'une séance ordinaire

Fait à Bavilliers le 13 avril 2022

Le Maire
Éric KOEBERLÉ

MAIRIE de BAVILLIERS 90800